**Bulletin d’inscription au vide grenier du Comité des Fêtes de CHEVILLY**

**09 Avril 2017**

***Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les feuilles d’inscription de chaque exposant***

Merci de remplir en majuscules d’imprimerie etd’**adresser ce dossier avant le 07/04/2016 avec copie d'un justificatif d'identité à Comité des Fêtes de Chevilly, chez Mme HOARAU Stéphanie, 13 rue du château d'eau - 45 520 CHEVILLY.**

*(Document d’ identité faisant foi* : Carte identité - Passeport)

Mr.🞎Mme 🞎Mlle : 🞎 Nom ……………………………….…………… Prénom …………………….........................

Adresse :………………………………………………………….Code postal : ………..……………….. Localité……………………...

Tel : …………………………. / Mail : ………………………………….

Je réserve un emplacement pour le **VIDE GRENIER du 09 Avril 2017**, rue de la gare et rue du stade du pont noir 45 520 CHEVILLY.

**Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes** : **3 € le mètre** linéaire.

**Je réserve : ………… mètres linéaires**

**Prix : 3 €** x……..mètres = ……€ ***Joindre le chèque à l'ordre de : Comité des fêtes de Chevilly***

**ORGANISATION DU VIDE GRENIER DE CHEVILLY- REGLEMENT 2016**

1 - L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs

2 - Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles **neufs** ne sont pas tolérées.

3 - L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée

4 - L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule

5 - La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées aux associations organisatrices

**6 - Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d’enregistrement est incomplet, l’accusé de réception faisant foi.**

7 - L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s’est pas présenté avant 8 heures. L'installation s'effectuera entre **5H et 8H30.**

8 - Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelques raisons que ce soit le jour du vide grenier.

9 - **En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.**

10- Le bénéficiaire s’engage à se munir d'une pièce d'identité,

11- Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 8H30 à 17H et à quitter les lieux avant 19H30 en ayant débarrassé **et nettoyé correctement** l'espace occupé.

12- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d’arrivée, dans la mesure des places disponibles. **Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les divers demandeurs**; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.

13- Buvette et petite restauration possibles sur le site.

14 - Se munir de son matériel : table, chaise, parasol….. Quelque soit le temps il est conseillé de se munir d'un parasol.